

TARIFS DES PRESTATIONS

NEGOCIATION IMMOBILIERE

Prix de vente inférieur à 70.000,00€ : 4.000,00 € TTC

Prix de vente compris entre 70.001,00 € et 150.000,00 € : 6.000,00€

Prix de vente compris entre 150.001,00 € et 200.000,00 € : 8.000,00€

Prix de vente supérieur à 200.001,00€ : 4 %

Un mandat de négociation, précisant les conditions de la mise en vente ainsi que le tarif applicable, sera préalablement établi.

MISE EN LOCATION

UN mois de loyer dans la limite de 8,00€ TTC/m² habitable

Un mandat de mise en location, précisant le contour de la mission ainsi que le tarif applicable, sera établi préalablement.

ETAT DE LIEUX

6,00€/m² habitable à charge de moitié entre propriétaire et locataire

GESTION LOCATIVE

6,00% TTC/mois sur les loyers encaissés

Un mandat de gérance, précisant le contour de la mission ainsi que le tarif applicable, sera établi préalablement.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Rédaction de statuts 800,00€ TTC (en ce non compris les débours : greffe, insertion journal d'annonces légales, ...)

Une lettre de mission, précisant la mission confiée au notaire, ainsi qu'une convention d'honoraire ventilant les honoraires, les débours et les droits dus au Trésor sera établie.

PROCURATION

36,00€ TTC par procuration

AVANT-CONTRAT

360,00 € TTC à la charge de l'ACQUEREUR

CONSEILS ET PRESTATIONS NON TARIFIEES PAR AILLEURS

⋮

Une lettre de mission, détaillant les prestations fournies, ainsi qu'une convention d'honoraire seront établies, conformément à l'article L 444-1 du Code de Commerce.

